



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
17 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2011**

6-9 septembre 2011, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Prolongation des cadres de coopération  
et des programmes de pays**

**Note de l'Administrateur**

*Résumé*

La présente note contient des renseignements sur la prolongation de deux ans du quatrième cadre de coopération Sud-Sud, et sur les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Érythrée et la République arabe syrienne. Les demandes de premières prolongations d'un an des programmes de pays sont approuvées par l'Administrateur et présentées au Conseil d'administration pour information.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la prolongation du quatrième cadre de coopération Sud-Sud en application de la décision 2009/9, et des prolongations des programmes de pays pour l'Érythrée et la République arabe syrienne pour une durée d'un an chacun, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, comme l'indique le tableau 1.



## Annexe

Tableau 1  
**Prolongation des programmes de pays approuvés par l'Administrateur depuis juin 2011**

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Quatrième cadre de coopération Sud-Sud	2008-2011	2012-2013			En application de la décision 2009/9, la période est prolongée aux fins de synchronisation avec le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013. Pendant la durée de la prolongation, les objectifs et les activités du cadre resteraient les mêmes, et les activités du programme appuyées par le Groupe spécial seraient conformes aux domaines d'activités prioritaires du cadre tels qu'élaborés dans le document DP/CF/SSC/4/Rev.1.
Érythrée	2007-2011	2012			Le Gouvernement de l'État d'Érythrée a décidé de ne pas participer au prochain mécanisme du PNUAD. Cette prolongation est fondée sur un document de réflexion conforme aux priorités nationales actuelles et nouvelles, et décrivant les secteurs dans lesquels l'équipe de pays et le PNUD se concentreront jusqu'à la fin de 2012.
Syrie	2007-2011	2012		L'équipe de pays et le Gouvernement syrien ont convenu de prolonger d'un an le programme de pays afin d'accorder plus de temps aux consultations visant à l'élaboration d'un nouveau programme.	–

PNUAD = Plan d'aide au développement des Nations Unies.